FOD Beleid & Ondersteuning
SPF Stratégie & Appui

Suivi des délais de paiement : 2022

Dans le cadre d 'un suivi systématique du comportement de paiement des SPF et SPP, un monitoring des paiements a été mis en place. Un aperçu du comportement de paiement des SPF et SPP sera fourni tous les trois mois.

Le suivi du comportement de paiement a pour double objectif de pouvoir communiquer de manière transparente et uniforme avec les autorités de contrôle et de pouvoir suivre – et éventuellement corriger – le comportement de paiement au sein de l'administration générale de l'État fédéral.

Ce suivi est rendu possible par l'implémentation d'un système VIM (Vendor Invoice Management) que la plupart des SPF et SPP utilisent déjà et dont l'utilisation sera encore étendue.

Grâce à ce système, nous disposons d'une série de données non manipulables. À savoir :

1) la date de la facture : c'est la date qui est automatiquement lue sur la facture du fournisseur ;
2) la date de scan : la date à laquelle la facture est lue dans le système VIM ;
3) la date de saisie : la date à laquelle la facture approuvée est effectivement enregistrée et libérée pour paiement ;
4) le paiement.

Ce système scanne les notes de créance et lit automatiquement la date de la facture qui est indiquée sur le document. La note de créance peut être une facture papier, une facture par e-mail ou une e-facture.

Ces statistiques reprennent uniquement les factures et notes de créance des entreprises[1] et ne font pas la distinction entre les factures contestées et les factures non contestées.

[1] Sélection du type de fournisseurs : FED1 Entreprises soumises à la TVA belge - FED2 Entreprises soumises à la TVA étrangère - FED4 Personnes physiques - FED5 Entreprises non redevables de la TVA.

SPF et SPP utilisant le système VIM (Vendor Invoice Management)

Tableau 1 : Nombre moyen de jours pour le paiement après la date de la facture - après la date de scan - après la date de saisie[2][3]

Période : 01/01/2022 et 31/03/2022

	Nombre de factures	Par rapport à la date de la facture	Par rapport à la date de scan	Par rapport à la date de saisie
BELSPO	289	20	8	3
Police fédérale	7.548	46	18	5
SPF Intérieur	8.139	38	18	4
SPF BOSA	935	51	10	4
SPF Affaires étrangères	1.051	24	12	3
SPF Économie	2.664	35	15	3
SPF Santé	1.878	51	32	7
SPF Justice	9.797	61	28	11
SPF Chancellerie	740	41	21	4
SPF Mobilité	1.106	33	17	3
SPF Sécurité sociale	1.084	40	4	3
SPF Emploi	952	30	18	3
Intégration sociale	154	141[4]	19	2
Total	**36.337**	**46**	**21**	**6**

Le tableau ci-dessus reprend les délais de paiement moyens de toutes les factures qui ont été payées par les SPF et les SPP entre janvier 2022 et mars 2022.

[2] La Défense, une partie du SPF Justice et SPF Finance n'utilisent pas VIM. Plus d'info sur les délais de paiement de ces organisations se trouvent plus bas dans cette note.
[3] Les données de paiement du 6 au 28 janvier 2022 n'ont pas été incluses dans le rapport, car elles ont été perdues suite à une intervention technique.
[4] Chez SPP Intégration sociale, nous constatons que la date moyenne de paiement par rapport à la date de facturation donne une image faussée en raison de 16 anciennes factures suite aux régularisations de 2018/2019.

Le délai de paiement moyen par rapport à la réception et au scan de la facture s'élève actuellement à 21 jours seulement. Il ne dépasse pas les 30 jours pour tous les SPF et SPP. À titre comparatif, ce délai s'élevait en moyenne à 16 jours en 2021, et à 20 jours en 2020. En ce qui concerne le SPF Justice, il convient de noter que ces statistiques ne portent que sur une partie des factures payées.

Le délai entre la date de la facture et la date du paiement s'élève à 46 jours en moyenne. La date de facture est toutefois introduite par le fournisseur et n'est pas nécessairement la date de l'envoie de la facture.

Tableau 2 : Délai de paiement par rapport à la date de scan par mois

Période : 01/01/2022 et 31/03/2022

	Jan	Fév	Mars
BELSPO	15	6	9
Police fédérale	16	18	20
SPF Intérieur	23	20	16
SPF BOSA	14	10	8
SPF Affaires étrangères	17	11	12
SPF Économie	21	16	14
SPF Santé	40	31	33
SPF Justice	40	29	28
SPF Chancellerie	68	22	18
SPF Mobilité	17	19	16
SPF Sécurité sociale	11	4	4
SPF Emploi	26	20	16
Intégration sociale	13	17	20
Moyenne	**23**	**21**	**20**

Tableau 3 : Nombre de factures payées dans un délai déterminé après la date de scan

Période : 01/01/2022 et 31/03/2022

	≤ 15 jours		> 15 jours ≤ 30 jours		> 30 jours ≤ 60 jours		> 60 jours	
	Nombre	**%**	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
BELSPO	266	92%	19	7%	4	1%		0%
Police fédérale	5.148	68%	1.197	16%	790	10%	413	5%
SPF Intérieur	4.797	59%	1.936	24%	1.145	14%	261	3%
SPF BOSA	821	88%	79	8%	22	2%	13	1%
SPF Affaires étrangères	884	84%	120	11%	38	4%	9	1%
SPF Économie	1.658	62%	782	29%	209	8%	15	1%
SPF Santé	540	29%	715	38%	393	21%	230	12%
SPF Justice	3.113	32%	4.239	43%	1.687	17%	758	8%
SPF Chancellerie	399	54%	227	31%	80	11%	34	5%
SPF Mobilité	735	66%	185	17%	147	13%	39	4%
SPF Sécurité sociale	1.069	99%	11	1%	2	0%	2	0%
SPF Emploi	588	62%	248	26%	90	9%	26	3%
Intégration sociale	86	56%	32	21%	32	21%	4	3%
Total	**20.104**	**55%**	**9.790**	**27%**	**4.639**	**13%**	**1.804**	**5%**

Sur la base des paiements effectués de 2022, l'on constate que 55% des factures dans VIM ont été payées dans les 15 jours après la date de scan, 27 % dans les 15 à 30 jours, 13% dans les 30 à 60 jours, et 5% après 60 jours. Étant donné que ces statistiques incluent les factures contestées ou incomplètes, ces résultats sont satisfaisants. Certains services ont aussi une proportion relativement plus élevée de factures pour lesquelles le délai de paiement est de 60 jours.

Tableau 4: Utilisation de la facturation électronique par rapport aux autres moyens de facturation par mois

Période: 01/01/2022 et 31/03/2022

	Jan	Fév	Mars
e-facturation	22%	13%	15%
e-mail	28%	35%	37%
Scanning papier	50%	51%	48%

Le tableau montre l'utilisation de la facturation électronique en 2022. La part de la facturation électronique, des factures directement saisies dans le système VIM, passe de 15% en mars 2022. La part des factures papier qui sont encore scannées manuellement dans le système VIM est 48% en mars 2022.

Notes de créance de SPF qui ne sont pas encore (entièrement) passés à VIM

Le Ministère de la Défense et le SPF Finances ont leur propre système de facturation électronique. Pour le SPF Justice, une grande partie des factures ne passent pas encore par le système VIM. La date de scan n'est pas disponible pour ces statistiques. Il convient aussi de noter que les données ci-dessous pour le SPF Justice contiennent toutes les factures payées, y compris celle qui sont déjà enregistrées dans le système via VIM.

Tableau 5 : Nombre moyen de jours pour le paiement après la date de la facture - après la date de saisie

Période : 01/01/2022 et 31/03/2022

	Nombre de factures	Par rapport à la date de la facture	Par rapport à la date de saisie
Défense	20.063	38	8
SPF Finances	11.106	45	11
SPF Justice	79.183	91	6
Total	**110.352**	**76**	**7**

Lorsque l'on compare les délais de paiement relatifs à la date de facturation du tableau 5 avec la moyenne de 46 jours du tableau 1, on constate que c'est 1 jour plus bas pour le SPF Finances et 45 jours pour le SPF Justice. Par ailleurs, le SPF Justice dispose d'un délai de paiement de 61 jours pour les prestations déjà basculées vers le VIM, alors que celui-ci est encore en moyenne de 91 jours dans le tableau ci-dessus.

Tableau 6 : Délai de paiement par rapport à la date de saisie par mois

Période : 01/01/2022 et 31/03/2022

	Jan	Fév	Mars
Défense	9	8	7
SPF Finances	11	11	12
SPF Justice	7	5	6
Moyenne	**8**	**6**	**7**